Indemnité pour le repas et le logement lors de déplacement en métropole -Montants pour 2025

	Repas	Logement et petit déjeuner - Paris et départements des Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93) et Val-de-Marne (94)	Logement et petit déjeuner – autres départements
Pour les 3 premiers mois	21,10 €	75,60 €	56,10 €
Au-delà du 3 ^e mois et jusqu'au 24 ^e mois	17,90 €	64,30 €	47,70 €
Au-delà du 24 ^e mois et jusqu'au 72 ^e mois	14,80 €	52,90 €	39,30 €